

CODE DE CONDUITE

version de mars-2024

Pourquoi ce Code de Conduite ?

Le Groupe SIGNORIZZA reconnaît avoir une responsabilité envers toutes ses parties prenantes et met l'éthique et la durabilité au cœur de sa stratégie ; l'entreprise promeut l'intégrité et la transparence dans ses relations avec l'ensemble de ses parties prenantes : collaborateurs, clients, fournisseurs et autres partenaires.

SIGNORIZZA met en place ce Code de Conduite qui énonce les valeurs fondamentales qui guident notre entreprise, définissant les normes éthiques et comportementales que nous attendons de tous les collaborateurs. Il reflète notre engagement envers la transparence, la responsabilité sociale et la création d'un environnement de travail respectueux et inclusif.

En tant que collaborateur de SIGNORIZZA, chaque action que vous entreprenez contribue à notre réputation et à notre succès collectif. Ce Code de Conduite est conçu pour vous fournir un référentiel commun avec des lignes directrices claires et des attentes éthiques, tout en encourageant une culture d'intégrité et de respect mutuel.

Nous encourageons tous les collaborateurs à lire attentivement ce Code de Conduite, à le comprendre et à l'incorporer dans son quotidien professionnel. Il constitue une base solide pour des relations professionnelles éthiques.

La posture de collaborateur respectueux et engagé envers l'éthique des affaires exige une posture exemplaire des managers. En tant que manager, vous devez :

- Montrer l'exemple et respecter le Code de Conduite ;
- Promouvoir le Code de Conduite au sein de votre équipe, l'expliquer et donner du sens sur son importance ;
- Instaurer un climat de confiance avec votre équipe afin d'avoir des échanges transparents entre les membres ;
- Prévenir, contrôler et traiter de manière appropriée les manquements à ce Code de Conduite ;
- Écouter vos collaborateurs et les aider à prendre des décisions éthiques.

N'oubliez pas, les principes éthiques s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs : à vos responsabilités s'adosent un devoir d'exemplarité.

LES VALEURS DE L'ENTREPRISE

Depuis la création du Groupe, nous sommes engagés dans une démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale portée par les dirigeants de l'entreprise. Nous avons à cœur de diffuser cette démarche dans le quotidien de toutes nos parties prenantes et plus particulièrement auprès de nos collaborateurs, nos franchisés et nos clients.

Cette démarche a amené le Groupe à obtenir la Labellisation LUCIE 26000 qui engage l'entreprise dans une démarche d'amélioration continue sur tous les aspects de la RSE.

SIGNORIZZA porte cette démarche en lien avec les valeurs fondamentales du Groupe. Ces valeurs guident les actions et les comportements des collaborateurs dans leur travail :

- **Confiance** : Partager notre confiance avec nos franchisés, nos collaborateurs et nos clients. Celle-ci est au centre de nos préoccupations et permet de pérenniser nos ambitions communes.
- **Entraide** : Un pilier fondateur de l'entreprise. L'esprit d'équipe est omniprésent, les échanges se font de façon bienveillante et respectueuse.
- **Plaisir** : Accueillir en toute simplicité nos clients, dans un lieu dans lequel l'ambiance, la qualité et le partage sont des points centraux.
- **Engagement** : Être un employeur responsable, conscient de l'impact environnemental, économique et sociétal de notre activité.

L'INTÉRÊT DU CODE DE CONDUITE

Le Code de Conduite SIGNORIZZA, au-delà du respect du cadre juridique qui est fondamental, fixe les standards et les attentes du Groupe en matière d'éthique des affaires.

Il permet de questionner les pratiques, tout en fournissant une aide à la décision afin de s'inscrire dans une démarche éthique individuelle tout en agissant en accord avec les valeurs de SIGNORIZZA.

En tant que collaborateur, vous devez, dans un premier temps, lire attentivement le Code de Conduite et vous approprier le contenu. Dans un second temps, il convient que chaque employé doit se poser les questions suivantes lors d'un cas concret :

- Est-ce que mon comportement ou ma décision est conforme à la loi ?
- Mes actions ou décisions sont-elles conformes aux principes éthiques ?

Votre manager peut répondre aux demandes de clarification concernant vos doutes et questionnements.

Si vous êtes témoin d'une violation du Code de Conduite, vous pouvez en informer votre manager direct ou votre responsable des Ressources Humaines. Le système d'alerte sera mentionné et expliqué dans la partie prévue à cet effet.

PRINCIPES DE COMPORTEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Le développement de notre Groupe est fondé sur la confiance et l'entraide, tant entre les collaborateurs qu'entre le Groupe et ceux-ci. Le maintien de cette confiance et de l'entraide suppose le respect, à tous les échelons, d'un certain nombre de règles de comportement. Les principes cités ci-dessous constituent des références utiles. Ils ne couvrent pas toutes les situations éthiques, mais servent de lignes directrices en cas de doute ou d'incertitude sur l'attitude à adopter.

Le code de conduite SIGNORIZZA accompagne chaque collaborateur dans la prise de décision, la pratique professionnelle et les méthodes de gestion au quotidien. Chacun prend en considération les conséquences sociales, économiques et environnementales de ses décisions. Chacun agit avec intégrité, au sein comme en-dehors de notre entreprise lorsqu'il la représente.

RESPONSABILITÉ PERSONNELLE

Chacun des collaborateurs de SIGNORIZZA s'abstient d'entretenir avec nos parties prenantes des relations personnelles qui contreviendraient à ses devoirs professionnels ou le mettraient en situation de conflits d'intérêts.

Chacun doit éviter que son intérêt personnel ou celui de ses proches entre en contradiction avec les intérêts de l'entreprise. Dans tous les cas de doute face à des opérations ou des situations particulières au regard du présent Code de Conduite ou des instructions applicables, le collaborateur doit demander conseil à sa hiérarchie.

Chacun doit éviter toute prise d'intérêt chez un concurrent, un fournisseur ou un client, sauf autorisation préalable et écrite de sa hiérarchie.

Il est important pour chaque collaborateur :

- D'identifier les potentiels conflits d'intérêts avec les parties prenantes ;
- D'avoir un comportement éthique dans toutes les interactions professionnelles ;
- De refuser de participer à des activités illégales ou contraires à l'éthique du Groupe ;
- De prendre en compte notre charte anti-corruption.

GARANTIR LA PROTECTION DES DONNÉES

Nous sommes attentifs au respect de la relation de confiance instaurée avec nos collaborateurs et nos parties prenantes. Nous avons une responsabilité vis-à-vis des informations confidentielles de l'entreprise, des clients et des collaborateurs.

Les informations internes à SIGNORIZZA ont une valeur. Nos collaborateurs doivent être vigilants et ne pas révéler d'information confidentielle à des personnes non habilitées et à limiter la transmission d'informations.

Il est essentiel de s'assurer que les personnes qui entrent dans nos locaux et celles qui ont accès à nos systèmes d'informations soient habilitées. Des personnes malveillantes pourraient nous nuire et nous devons nous en prémunir.

Il est important d'adopter des bons réflexes pour assurer la confidentialité des informations, tels que :

- Limiter la divulgation d'informations à nos parties prenantes à celles strictement nécessaires ;
- Interdire l'accès dans nos locaux ou dans nos systèmes d'information à des personnes non autorisées ;
- Être vigilant lors de la réception d'un mail suspect.

GARANTIR UNE CONCURRENCE LOYALE

Nous nous engageons à opérer de manière loyale sur le marché et à nous conformer aux règles de la libre concurrence. Nous attendons de nos collaborateurs le même niveau d'engagement.

Tout comportement qui aurait pour effet de fausser la concurrence met à risque SIGNORIZZA et aurait un effet néfaste pour nos activités commerciales et notre image. Cela créerait une situation injuste envers nos consommateurs qui risqueraient de ne pas payer le juste prix du produit.

Pour respecter nos engagements, il faut :

- S'abstenir de collecter des informations qui ne seraient pas publiques en lien avec les politiques commerciales de concurrents ;
- Veiller à ne pas divulguer des informations concernant notre politique commerciale ;
- Éviter tout comportement pouvant entraver la libre concurrence.

RAPPORTS AVEC NOS PARTIES PRENANTES

Les relations avec nos parties prenantes sont essentielles pour la pérennité du Groupe, son développement et le respect de nos engagements en termes d'éthique des affaires.

Nous souhaitons que nos relations commerciales avec nos parties prenantes soient basées sur les principes de loyauté, d'équité, d'impartialité et de vigilance.

SIGNORIZZA supporte un risque juridique, commercial, financier et de notoriété ; le choix d'une partie prenante qui ne répond pas à nos attentes et ne respecte pas les lois peut nous impacter.

Nous devons respecter plusieurs principes lorsque nous sélectionnons des parties prenantes :

- Le recours aux services proposés doit être nécessaire, c'est-à-dire qu'il répond à un besoin justifié pour le Groupe ;
- SIGNORIZZA et la partie prenante doivent respecter les accords contractuels et avoir une communication transparente ;
- Il faut également se référer à la charte anti-corruption du Groupe.

GARANTIR LA QUALITÉ DE NOS PRODUITS ET DE NOS SERVICES

Proposer des produits et services performants et de grande qualité prouve notre engagement et notre respect envers nos consommateurs.

Nous portons une attention particulière à l'hygiène, l'authenticité, la loyauté et la qualité de nos produits et leur emballage.

La sécurité maximale est garantie par des process performants et une adaptation constante aux nouvelles réglementations et standards.

La confiance instaurée est un gage de renommée et de pérennité pour SIGNORIZZA. Nous exigeons que ces principes soient appliqués dans notre chaîne d'approvisionnement.

Nous sommes exigeants en matière de sécurité alimentaire ; il est impératif de :

- Respecter l'ensemble des réglementations pour garantir la conformité et la qualité de nos produits ;
- Nous assurer que la mise en œuvre des normes les plus élevées de contrôle d'hygiène et de qualité soient respectées, sur l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement (de la conception à la distribution des produits via nos différents canaux) ;
- En cas de détection d'une non-conformité, la signaler dès que possible au service Achats ou à la Direction Générale.

PRÉSERVER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

Nous déployons des politiques de santé et sécurité pour assurer un environnement de travail sécurisé et sain pour tous, qu'il s'agisse de la santé physique ou mentale.

Nous nous engageons à maintenir le degré le plus élevé de santé et de sécurité, notamment en développant une politique de prévention et des lignes directrices pour assurer les meilleures conditions de travail.

Chacun doit respecter les règles définies par SIGNORIZZA sur l'hygiène, la santé et la sécurité au travail. Cela se caractérise également par le respect de l'équilibre vie personnelle et vie professionnelle, pour lequel le Groupe s'engage à :

- Respecter et faire respecter les temps de repos et de congés de ses collaborateurs ;
- Assurer un droit à la déconnexion pour ses collaborateurs connectés.

Si un collaborateur estime qu'un déséquilibre existe, il est incité à en échanger avec son manager pour trouver les solutions permettant de revenir à un équilibre entre sa vie personnelle et professionnelle.

De manière générale, SIGNORIZZA souhaite proposer un environnement de travail où le bien-être de chacun a sa place et est une véritable préoccupation.

En matière de santé et sécurité, nous devons être exigeants et vigilants ; il convient de :

- Respecter les consignes de sécurité générales et celles spécifiques à votre fonction ;
- Mettre la sécurité au même niveau que tout autre enjeu lié à notre activité
- Prendre soin de la santé et de la sécurité des uns et des autres, dans les paroles et dans les faits.

LUTTER CONTRE TOUTE FORCE DE HARCÈLEMENT

Nous protégeons les collaborateurs contre toute force de harcèlement, d'intimidation et d'atteinte à la dignité ou violence qu'elle soit de nature physique, psychologique ou sexuelle. Nous condamnons tout comportement pouvant s'apparenter à une forme de harcèlement.

Chaque collaborateur a le droit au respect et à un environnement de travail positif, harmonieux et professionnel, dans lequel les idées et les contributions de chacun sont reconnues.

Il appartient à chaque collaborateur de promouvoir cet engagement et de s'assurer de son respect en se montrant ouvert et simple dans ses rapports avec les autres. Cela permettra de maintenir une culture fondée sur la confiance, l'entraide, l'engagement et le plaisir.

Il appartient à chacun d'entre nous de :

- Promouvoir le vivre-ensemble, afin de nous permettre d'évoluer et de travailler dans un cadre sain et convivial ;
- Se montrer respectueux, ouvert, tolérant et simple dans nos rapports avec autrui ;
- Signaler les comportements qui s'apparentent à une forme de harcèlement.

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ

SIGNORIZZA est convaincu que la diversité au sein du Groupe représente une richesse et une opportunité.

Nous nous engageons dans toutes nos entités, à ne faire aucune discrimination directe ou indirecte, en matière de relation et de conditions de travail fondée, entre autres, sur l'âge, la couleur, l'état matrimonial, le handicap, la santé, la nationalité, l'origine, l'orientation sexuelle, la religion et le sexe.

Cette politique de non-discrimination s'applique dès l'embauche et tout au long du parcours de nos collaborateurs. Chaque collaborateur est un ambassadeur de SIGNORIZZA, il est important d'agir avec discernement en accord avec nos valeurs et nos intérêts.

Agir sur les comportements discriminatoires, c'est avant tout et pour chacun d'entre nous :

- Promouvoir une culture de diversité et de bien-vivre ensemble ;
- Respecter la liberté d'expression et d'opinion de chacun ;
- Veiller à ce que la distinction entre vos opinions, vos intérêts personnels et ceux de SIGNORIZZA soient explicites.

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Chez SIGNORIZZA, il est de notre devoir collectif et individuel de réagir et protéger notre environnement, nos écosystèmes et la biodiversité.

Notre métier consiste à bien nourrir nos clients. Pour cela, nous sommes dans une démarche d'amélioration continue et travaillons chaque jour afin de trouver de nouvelles façons de produire et de vendre nos produits.

Nous cherchons continuellement à réduire notre impact environnemental en prenant des engagements concrets et mesurables, en lien avec notre démarche ACT Pas à Pas.

Pour protéger notre environnement, il faut quotidiennement dans le cadre professionnel s'engager à :

- Contribuer aux initiatives environnementales en pratiquant des écogestes ;
- S'assurer de la démarche environnementale de nos parties prenantes et du Groupe dans sa globalité ;
- Prendre en considération l'impact environnemental de nos décisions.

LE NON-RESPECT DU CODE DE CONDUITE

Chacun d'entre nous, collaborateur permanent ou temporaire, respecte le Code de Conduite et contribue ainsi à la protection de la réputation de notre Groupe. Nous veillons collectivement et individuellement à l'application du présent Code de Conduite et à ce que l'action de chacun d'entre nous s'inscrive dans ce cadre, quelle que soit notre fonction dans le Groupe.

Chacun exerce sa responsabilité au quotidien et n'hésite pas à faire part de ses interrogations et préoccupations le cas échéant, afin de prévenir toute situation de risque. Si des doutes persistent, il peut alors s'avérer nécessaire d'exercer son droit d'alerte.

Le non-respect du Code de Conduite est susceptible d'entraîner de lourdes sanctions pour le Groupe mais aussi, à titre individuel, pour tout dirigeant ou collaborateur concerné par un manquement aux principes cités ci-dessus.

DROIT D'ALERTE

Le droit d'alerte est une faculté donnée à chacun de s'exprimer lorsqu'il estime avoir de bonnes raisons de considérer qu'une instruction reçue, une opération ou plus généralement une situation particulière dont il a eu personnellement connaissance n'apparaît pas conforme aux règles qui gouvernent la conduite des activités de SIGNORIZZA.

Pour lancer une alerte, le collaborateur doit être de bonne foi et n'en tirer aucune contrepartie financière directe. Cela signifie qu'au moment où il a connaissance des faits et que l'alerte est lancée, les informations sont factuelles et exactes.

Le collaborateur doit se sentir en confiance ; en tant que lanceur d'alerte, il est protégé et aucune mesure de représailles ne sera prise à son encontre. SIGNORIZZA prend toutes les mesures nécessaires afin de garantir l'intégrité et la confidentialité de son identité, des personnes visées par l'alerte et des informations recueillies.

MODALITÉS DU DROIT D'ALERTE

Le lanceur d'alerte peut être tout salarié, collaborateur extérieur et occasionnel, et, dans le cadre du devoir de vigilance, tout prestataire avec lequel est entretenue une relation commerciale établie (sous-traitants ou fournisseurs). La personne émettrice de l'alerte peut rester anonyme. Cependant, en connaissant l'identité du lanceur d'alerte (qui restera confidentielle), cela peut faciliter la mise en place de toutes les mesures d'investigations nécessaires.

Si un collaborateur a connaissance d'un comportement contraire à nos engagements en termes de conformité et d'éthique, il doit se sentir libre d'en échanger avec son manager, une personne des ressources humaines ou une personne de confiance. Les parties prenantes peuvent en échanger avec leur contact habituel et les consommateurs via le site internet SIGNORIZZA.

LES CONSÉQUENCES

Avant de lancer une alerte, il convient de vérifier les informations et être certain des faits. En effet, les actions d'un seul employé peuvent suffire à nuire à la réputation de l'entreprise et à entraîner des condamnations pénales, des amendes élevées et de lourdes pertes. Par conséquent, des mesures disciplinaires en cas de non-respect des règles indiquées dans le Code de Conduite peuvent être mises en place.